

2

Nous relevons que la difficulté essentielle de cette négociation réside dans la question de la couverture des risques économiques encourus par la Commission dans l'engagement unilatéral qu'elle prend de fournir des services d'enrichissement à très long terme, alors que de nouveaux fournisseurs de services d'enrichissement peuvent entrer en concurrence dans l'avenir. L'économie électrique suisse a été rendue consciente de ce problème par nos soins et, comme il s'agit d'une question de nature économique qu'elle peut contribuer à résoudre, elle s'intéresse beaucoup à prendre langue avec la Commission pour rechercher les conditions d'une solution. Nous nous sommes déjà appliqués dans le passé récent à retenir certaines sociétés suisses d'électricité de prendre contact directement avec la Commission, mais nous ne pourrions plus le faire très longtemps. Aussi vous prions-nous de bien vouloir examiner également avec elle la possibilité et l'opportunité de dépêcher une Délégation suisse gouvernementale, qui comprendrait quelques membres de l'administration fédérale et de l'économie électrique, en vue de tenter de rechercher les modalités d'une solution convenant à toutes les parties. Une telle pratique ne nous paraît pas exceptionnelle, puisqu'à notre connaissance elle a déjà été appliquée dans le cas des récentes négociations avec la Suède et le Japon.

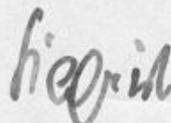
En ce qui concerne l'étendue des services d'enrichissement sollicités par la Suisse (votre remarque: page 3, lignes 7 à 12), il y a lieu de préciser que les quantités indiquées par nous sont conformes à l'usage habituel pour la conclusion des accords commerciaux entre la Commission et les sociétés d'électricité pour le service d'enrichissement (où l'on ne tient pas compte de l'Uranium-235 résiduel); elles ne sont donc pas conformes aux dispositions de l'accord gouvernemental bilatéral, qui ont été conçues pour la vente d'uranium enrichi avec restitution du solde d'uranium après irradiation, et non pas pour des contrats d'enrichissement, et qui ne sont ainsi plus en rapport avec la réalité pratique. Il s'agit là d'une des questions secondaires à régler au cours de la négociation.

Nous profitons de l'occasion pour vous communiquer que la négociation relative au transfert des contrôles américains à l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (accord trilatéral USA - AIEA - Suisse) va désormais progresser rapidement et que nous espérons parvenir à la conclusion de cette transaction dans le courant de l'été. Nous avons également entrepris une négociation bilatérale avec l'Agence pour établir les modalités pratiques et administratives de ces contrôles et nous pensons la conclure dans le même délai.

- 3 -

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de notre considération distinguée.

OFFICE FEDERAL DE L'ECONOMIE ENERGETIQUE
Le Directeur:



Siegrist

Copies: - Division des affaires juridiques, DPF,
- M. l'Ambassadeur R. Bindschedler, DPF,
- Direction des Organisations internationales DPF,
- Ambassade de Suisse, Vienne